

## **Circulaire 11/2024**

### **Aux clients de la SVK (assureurs-maladie et clients institutionnels) et aux centres de transplantation**

Soleure, le 8 octobre 2024

#### **Contrôle des factures de transplantation – Cas CAR-T**

Madame, Monsieur,

S'agissant des prestations de transplantation dans le domaine des cellules-souches hématopoïétiques, la SVK se concentre uniquement sur les positions définies conformément au contrat sur les transplantations de cellules-souches hématopoïétiques conclu entre H+ et la SVK le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la thérapie par cellules CAR-T est une prestation obligatoire selon l'annexe 1 de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS). Comme pour les transplantations de cellules souches selon SwissDRG, la SVK vérifie actuellement les factures stationnaires reçues pour le prélèvement des cellules souches pour les assureurs-maladie qui lui sont affiliés uniquement. Toutes les autres factures concernant les thérapies cellulaires CAR-T sont remises directement aux assureurs-maladie concernés. Ceux-ci ont la possibilité de transmettre ensuite les factures à la SVK à des fins de contrôle. Les éventuelles factures reçues directement par la SVK sont systématiquement retournées au fournisseur de prestations.

Un contrôle des factures stationnaires sur papier est problématique pour les raisons suivantes:

- La demande de documents auprès du fournisseur de prestations s'avère complexe, car nous ne sommes pas un partenaire contractuel.
- Il n'existe pas de MCD. Or un contrôle exhaustif du cas / de la facture est impossible sans MCD.
- La saisie de factures sur papier n'est pas possible dans notre nouveau système de traitement (voir aussi la circulaire 09/2023).

Nous voulons offrir un service de qualité à nos clients. Or les conditions pour ce faire ne sont pas réunies pour le traitement des cas CAR-T si bien que nous ne traiterons plus aucune facture concernant ces cas avec effet immédiat. Les procurations accordées par certains clients dans ce contexte sont donc caduques.

Nous vous remercions de prendre bonne note de ce qui précède.

Avec nos meilleures salutations

**SVK | FSA**

Roger Schober  
Directeur

Simone Sasso  
Responsable de département